

ACCA DE TREBES

2015/2016

Ouverture générale de la CHASSE le Dimanche 11 OCTOBRE 2015 à 7H00
**CLOTURE GENERALE DE LA CHASSE SUIVANT L'ARRETE
MINISTERIEL**

espèces	date d'ouverture	date de clôture	conditions
Tourterelles des bois	29 aout 2015	arrêté Ministériel	impérativement le samedi et dimanche au poste sans chien
- Palombes et pigeons	13 septembre 2015	arrêté Ministériel	impérativement le samedi et dimanche au poste sans chien
		selon l'arrêté Ministériel	tous les jours au poste et sans chien à partir du 4 octobre 2015
Perdrix rouge et lièvre	11 octobre 2015	6 décembre 2015	uniquement le dimanche et jours fériés Perdrix 2 et Lièvre 1 par jour de chasse
Lapin et faisan	11 octobre 2015	17 janvier 2016	faisan 2 par jour de chasse Mercredi, Dimanche et jours fériés

CHASSE EN BATTUE SANGLIER ET CHEVREUIL UNIQUEMENT LE SAMEDI

RESERVES ET REFUGES

Réserves : de la route de VILLALIER au bord d'aude 150 m des maisons
Refuge : 150 m autour de la pège et à droite de l'allée de MILLEPETIT.
Refuge : dévès bord du canal à la route de VILLEDUBERT.

CHASSE INTERDITE DANS TOUTES LES ZONES INDUSTRIELLES
DANS LES VIGNES VENANT D ETRE PLANTEES
MOINS DE 150 M DES HABITATIONS

ACCA DE TREBES

DISTRIBUTION DES CARTES

Palombes , pigeons et tourterelles des bois
Vendredi 28 aout 2015 à Béragne à partir de 18h00

Vendredi 9 octobre 2015 à l'O.M.S.L. à partir de 18H00

AUCUNE CARTE NE SERA DELIVREE SANS PRESENTATION DE
L ASSURANCE ET SON PERMIS DE CHASSE DE L ANNEE EN COURS
ET EN DEHORS DE CES DATES ET HORAIRES ;

PRIX DES CARTES POUR LA SAISON 2015/ 2016

Résidents : 60 euros . non résidents : 120 euros .

Permis jeune jusqu'à 21 ans inclus : 30 euros.

A partir du 3 ème dimanche après l'ouverture carte invitation

Carte temporaire (15 euros et deux par chasseur la journée)

Participation au sanglier : 25 euros

Aucune carte gratuite permanente ne sera délivrée.

2 LACHERS DE FAISANS OU PERDRIX GRISE :

1^{er} 11 OCTOBRE 2015

2^{ème} 20 DECEMBRE 2015

Pas d'invitation le jour de lâcher.

CARTES A LA JOURNEE A RETIRER A PARTIR DU 3° DIMANCHE APRES
L'OUVERTURE

Monsieur Gilbert RAMON 10 rue du canigou tél : 04 68 78 82 10 ou 06 74 62 61 91

Monsieur André ZARCO 3 rue de l'hérault tél : 04 68 78 61 98 ou 06 19 95 15 50

LA RESTITUTION DU CARNET DE PRELEVEMENT A LA FIN DE LA CHASSE
EST OBLIGATOIRE.

(article R.225.17 du code rural)

Tout renseignement utile sera affiché sur la porte de l'O.M.S.L.

1° étage A.C.C.A. pêche.

LE PRESIDENT
GILBERT RAMON